

PASSEPORT AMBULATOIRE DE MÉDECINE

Modalités pratiques d'hospitalisation

Votre médecin référent a fixé, avec l'infirmière programmatrice, le jour et l'heure de votre venue en hôpital de jour pour recevoir votre traitement. Merci de les respecter et de vous présenter à l'heure indiquée afin d'éviter toute désorganisation. Vous pouvez éventuellement être accompagné(e) par une seule personne (**pas d'enfant**). Lors des soins, il sera demandé à l'accompagnant de sortir de la chambre. Dans la mesure du possible, et si vous en avez fait la demande auprès de l'infirmière programmatrice, vous pouvez bénéficier d'une chambre particulière. Un fauteuil peut vous être attribué en fonction de votre traitement.

I - Avant votre venue

- Vous devez effectuer en fonction de votre traitement une prise de sang dans votre laboratoire de ville ou à l'hôpital, 48h avant votre rendez-vous, sauf cas particulier du lundi où il faut faire votre prise de sang le vendredi, et les jours fériés où il faut faire votre prise de sang le jour ouvré le plus proche de votre rendez-vous.
- Vous serez appelé(e) 48h avant votre venue pour s'assurer de l'absence de contre-indication à la réalisation de votre traitement.
- Si vous êtes souffrant la veille de votre séjour, appelez votre médecin traitant en priorité puis prévenez **l'IDE programmatrice au 03 21 99 31 19 entre 14h et 16h**.
- Si vous rencontrez des problématiques de **RDV d'hôpital de jour uniquement** vous pouvez contacter l'infirmière programmatrice, le service est ouvert du lundi au vendredi, de 14h à 16h, au **03 21 99 31 19**.
- Veuillez contacter le secrétariat du médecin vous prenant en charge pour toutes problématiques de RDV de consultation ou de programmation d'examens.

II - Le jour de votre venue

- Présentez-vous **non à jeun**, muni(e) de votre dossier médical, d'une pièce d'identité et de votre bilan sanguin directement au poste d'accueil au **secrétariat d'hôpital de jour, 6ème étage** afin de vous enregistrer, vous serez alors admis(e) et orienté(e) dans votre parcours.
- Veuillez signaler lors de votre arrivée toute modification d'identité, de changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de médecin traitant.
- Demandez au médecin à l'occasion de la consultation les prescriptions, en lien avec votre pathologie, nécessaires pour votre domicile (ordonnance pour le transport, pour la prise de sang, pour l'infirmière à domicile, etc.).
- Veuillez noter que vous serez orienté(e) vers votre médecin traitant en ce qui concerne votre traitement habituel.
- Transport : une prescription médicale de transport pourra être réalisée à votre demande et selon l'évaluation médicale.

III - Chez vous pendant l'intercure

- Pour tout problème médical, n'hésitez pas à appeler votre médecin traitant en première intention ; il reste le médecin pivot de votre accompagnement durant votre parcours de soins. Il pourra, le cas échéant, contacter votre médecin référent à l'hôpital, et si besoin en cas d'urgence vitale, vous orienter vers le service des urgences.
- Pour toute question relative au traitement reçu et à ses effets secondaires vous pouvez contacter :
 - **pour la gastroentérologie, le secrétariat au 03 21 99 30 32 de 08h30 à 16h30**. En dehors des horaires d'ouverture et pour toute question **urgente** en lien avec votre maladie vous pouvez contacter le service d'hospitalisation au **03 21 99 39 58** ;
 - **pour la neurologie, le secrétariat au 03 21 99 30 30 de 08h30 à 16h30**. En dehors des horaires d'ouverture et pour toute question **urgente** en lien avec votre maladie vous pouvez contacter le service d'hospitalisation au **03 21 99 39 56** ;
 - **pour la rhumatologie, le secrétariat au 03 21 99 35 67 de 08h30 à 16h30**.
- **En dehors de ces horaires et uniquement en cas d'urgence vitale, appelez le 15.**

VOTRE PARCOURS EN HÔPITAL DE JOUR

- Les étapes clés



L'AVANT-VEILLE

- ✓ Faire votre prise de sang 48h avant le rdv si demandé par le médecin.
- ✓ Répondre à l'appel J-2
- ✓ Informer l'équipe de tout changement de votre état de santé.
- ✓ Préciser à l'équipe :
 - si vous êtes autonome ou non,
 - ou besoin d'une chambre particulière



LE JOUR J

- ✓ Faire votre admission :
 - ✓ Carte d'identité
 - ✓ Carte de sécurité sociale (Carte Vitale)
 - ✓ Carte de mutuelle
- ✓ Demander les ordonnances au médecin
- ✓ prendre connaissance du livret d'accueil, des représentants des usagers et compléter le questionnaire de satisfaction pour nous améliorer et mieux vous satisfaire
- ✓ limiter vos déplacements pendant l'administration du traitement, si besoin, appelez l'équipe en appuyant sur le bouton rouge de l'appel malade.

Pour appeler l'équipe : appuyer sur le **BOUTON ROUGE** de l'appel malade

PENDANT L'INTERCURE

- ✓ Contacter votre médecin traitant si problème de santé.
- ✓ Contacter le secrétariat de votre spécialité si problème de RDV

Pour toute urgence vitale, composez le **15 !**

